

Carte de biodiversité 2014

Commune de Dessia

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne : <http://www.sigogne.org/> ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000

L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne ».

Zonages environnementaux hors Natura 2000

ZNIEFF : zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par une ZNIEFF de type 1 « Les Prés Perrin et Mondecenne ». Aucune réglementation particulière ne s'applique sur ce secteur.

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La « Roche de Narmont » est concernée par l'APPB « Corniches calcaires du département du Jura », qui a pour objectif de préserver la quiétude des oiseaux rupestres nicheurs, Faucon pèlerin en particulier. Les modalités sont décrites dans l'arrêté.

Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne

16, place de la Mairie

39320 Saint Julien

natura2000.ccpm@orange.fr

www.petitemontagne.fr

09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le **CBNFC-ORI** : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés => **plantes et invertébrés** ;
- La **LPO Franche-Comté** : Ligue pour la Protection des Oiseaux => **vertébrés** ;
- La **CPEPESC** : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris** ;
- Le **CEN Franche-Comté** : Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites ;
- L'**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => **poissons et écrevisses** ;
- L'**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => **mammifères**.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont représentés sur la carte avec une coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

Pelouses sèches calcicoles

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.

L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillage permettent de maintenir leur état de conservation. Sur quelques secteurs, les pelouses sèches sont menacées de fermeture par colonisation des ligneux, et sur d'autres (Le Palais, le Grand Molard), la principale menace de disparition de ces milieux est l'intensification agricole (pression de pâturage, labour,...). De manière générale, la gestion agricole sur la commune reste cependant favorable à la conservation de ces milieux.

Habitats humides

Ces milieux ont de multiples intérêts : écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... La commune de Dessia n'est pas favorable à ces milieux, qui se développent à proximité des nappes d'eau. Mais des mares, avec des groupements végétaux rares propices aux espèces d'amphibiens sont des habitats humides de faible surface à fort intérêt.

Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses, mais la forêt sur la commune a de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.



Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR) : espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger (EN) : espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

Vulnérable (VU) : espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

Quasi-menacée (NT) : espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

Préoccupation mineure (LC) : espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD) : espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'an-





nexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

L'Ambroisie est présente et fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON. La Renouée du Japon et la Verge d'Or géante sont deux espèces invasives bien implantées en Petite Montagne. Les inventaires de ces espèces ne sont pas exhaustifs, aucune n'a été recensée sur la commune.

D'autres espèces de plantes invasives sont probablement présentes sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.

- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux ci-dessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.

- pour les chauves-souris, les gîtes connus sont représentés sur la carte par un pictogramme, mais les milieux de chasse et les corridors de déplacement, qui sont d'une grande importance pour ces espèces, ne sont pas délimités.

- pour les autres mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.

Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations

(nr) : espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence

Directives

HHF « Habitats-Faune-Flore »

DH2 : listé dans l'annexe 2

DH4 : listé dans l'annexe 4

DH5 : listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »

DO1 : listé dans l'annexe 1

Protection

PN : Protection Nationale

PNP : Protection Nationale Partielle

PR : Protection Régionale

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)

CR : espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN : espèce menacée, en danger

VU : espèce menacée, vulnérable

NT : espèce quasi-menacée

DD : menace non déterminée

Oiseaux uniquement :

Migrateur

M : oiseau migrateur

Nicheur

N : oiseau nicheur

NP : oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014

Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Insectes de milieux secs				
Papillons				
Azuré de la croisette		PN	VU	Pelouses sèches, fait l'objet d'un programme régional d'action
Laineuse du prunellier	DH2	PN		Potentiellement présente dans les secteurs où le prunellier et l'aubépine sont abondants
Coléoptères				
Lucane cerf-volant	DH2			Habitats forestiers présentant des souches et des vieux arbres feuillus dépourvus. Importance des souches et bois mort sur pied. À rechercher
Amphibiens				
Groix grenouille verte	DH5	PNP		Commune, généraliste

Reptiles				
Lézard des murailles	DH4	PN		Commun, généraliste
Lézard vert occidental	DH4	PN		Commun, en particulier dans les pelouses calcicoles rocailleuses et buissonneuses
Chauves-souris				 
Pipistrelle commune (nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti
Petit rhinolophe	DH2	PN	VU	Espèce bien présente en hibernation et en estivage dans les cavités naturelles. Milieux variés, principalement forêts de feuillus ou mixtes proche d'un milieu aquatique
Sérotine commune(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti
Sérotine de Nilsson(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et milieux forestiers
Autres mammifères				Non représenté
Chat sauvage (nr)	DH4	PN		Population en bon état de conservation
Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers appréciée
Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers
Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014
Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Plantes de milieux ouverts à semi-ouverts à tendance sèche				
Aster amelle		PN	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes. Embroussaillage à maintenir
Grande gentiane (nr)	DH5			Plante hôte de l'azuré de la croisette
Ophrys araignée		PR	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes
Thésium à feuilles de lin		PR	NT	Pelouses sèches en bon état
Trèfle strié		PR	NT	Pelouses sèches en bon état

Nom commun de l'espèce	Milieux, gestion adaptée	
	Plantes invasives	
Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des chemins. La fauche ou l'arrachage de la plante est obligatoire.	
Élodée à feuilles étroites	Envahissante dans les mares	
Élodée du Canada	Envahissante dans les mares	

Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014
Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migrateur/ Nicheur	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée	
Oiseaux de milieux ouverts						
Alouette lulu	DO1	PN	M	N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation rase avec buissons et arbres isolés, à gestion agricole extensive
Bécasse des bois (nr)			M	N		Massifs forestiers et les réseaux bocagers en journée, se nourrit dans les prairies la nuit
Circaète Jean-le-Blanc	DO1	PN	M	N	CR	Espèce à grand territoire qui dépend d'un réseau de site de chasse (pelouses sèches et prairies maigres à herbe rase) et de sites de nidification forestiers. Conserver les arbres porteurs de nid, maintenir le réseau de pelouses sèches favorables à l'espèce
Engoulevent d'Europe	DO1	PN	M	N	VU	Pelouses sèches enfrichées assez fermées mais présentant des clairières herbacées rases et des affleurements rocheux
Fauvette grisette (nr)		PN	M	N		Broussailles basses, haies, friches en milieu semi-ouvert
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	M	N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bordées de haies basses. Favorisée par une strate herbacée rase et la présence de nombreux perchoirs (piquets de clôture, buissons, fils...)
Rougequeue à front blanc (nr)		PN	M	N		Périphérie des villages avec vergers, haies et arbres isolés
Torcol fourmilier (nr)		PN	M	N	NT	Prairies bocagères, vergers, parcs et jardins et lisières de bois. Il niche dans un arbre creux, une ancienne loge de pic ou un nichoir

Site remarquable de la commune

La commune de Dessia est particulièrement riche en pelouses sèches d'intérêt communautaire. Sur l'une d'entre elle, la pelouse de Mondecenne, niche l'Engoulevent d'Europe, oiseau des milieux semi-ouverts avec roches affleurantes. On trouve aussi sur ce site deux plantes protégées, le Trèfle strié et le Thésium à feuilles de lin et un papillon protégé, l'Azuré de la croisette dont le cycle dépend de la Grande gentiane et de fourmis.



Réalisé en partenariat avec :

